

## Je pars en vacances à l'étranger ? Je commande ma Carte Européenne via mon compte ameli.

Ouvrez votre compte ameli et faites votre demande en ligne sur [ameli.fr](http://ameli.fr) ou en téléchargeant l'appli.



La CEAM est **individuelle, nominative** et **gratuite**. Elle permet de **bénéficier d'une prise en charge pour les soins de santé**.

- **Vous partez dans l'Union européenne**

Vous bénéficierez de la prise en charge de vos soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

- **Vous partez hors de l'Union européenne**

Vous devez régler vos frais médicaux sur place. Seuls les soins médicaux **urgents et imprévus** pourront, éventuellement, être pris en charge à votre retour en France.

- **Vous partez dans votre pays d'origine**  
 (hors UE/EEE et Suisse)

Contactez votre caisse d'Assurance Maladie

*Pour plus de renseignements rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)  
 Vous êtes assuré / Droits et démarches / A l'étranger*

La Carte Européenne d'Assurance Maladie

**ameli.fr**